Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211152-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2021 11 52

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES SOINS PAR LE CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR DE BOURGES

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,
Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,
Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,
Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,
Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,
Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,
Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer
Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,
Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,
Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,
Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211152-DE

Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie.
Le Conseil Communautaire demande aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :
La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,
La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative
L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région
Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs… et du nombre de lits,
La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,
La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales
Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette motion qui sera déposée auprès de l'association des Maires du Cher.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211153-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2021 11 53

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : BILAN DE MI-PARCOURS DU CRST DU PAYS BERRY SAINT-AMANDOIS

Pour rappel :

- Le Contrat Régional de Solidarité Territorial a été élaboré, négocié et doté financièrement par le Conseil Régional du Centre
- L'objectif est de décliner la stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire
- Le « challenge » est de trouver le point de convergence entre les besoins du territoire et les actions que souhaitent voir décliner les élus régionaux
- Le CRST est encadré par un cadre de référence élaboré et voté par les élus régionaux et constitué d'une trentaine d'actions
- En fonction des besoins, il est possible d'activer ou non les fiches actions. Il est également possible d'introduire de nouvelles actions, qui seraient spécifiques aux territoires. Elles font l'objet d'une négociation

Le CRST actuel a été signé le 18 mai 2018. Il est doté d'une enveloppe totale de 10 083 000 €. Il nous est offert la possibilité de revoir le programme à mi-parcours et de réajuster les enveloppes financières affectées à chaque action.

Au 30 mars 2021 (date d'arrêt « des compteurs » pour préparer le bilan), ont été consommés **52,3 % de l'enveloppe avec une année 2020 avec peu plus faible en termes de projets** (année électorale + crise sanitaire). Des négociations ont été engagées entre les élus régionaux et les élus du pays afin d'élaborer des propositions d'ajustement des fiches actions et des modalités financières de ce contrat.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211153-DE

Il est proposé

- de maintenir l'organisation du contrat dans sa configuration actuelle c'est-à-dire d'activer toutes les fiches actions
- De conserver environ 135 000 € sur l'enveloppe fongible

Au vu des projets proposés par les communes et communautés de communes (recensement en décembre 20 et janvier à Mars 21), la maquette financière du Contrat a été affinée en réorientant les 4 814 447 € restants.

Il est donc important de souligner deux points :

- Les crédits sont fongibles entre toutes les actions d'un même axe.
- Les projets recensés ne servent qu'à dimensionner au plus juste les enveloppes.

Le Président indique que le détail des modifications financières ainsi que des projets des actions est indiqué dans l'avenant annexé.

Il reste un total de 4 814 447 € à engager d'ici le **18 Mai 2024.**

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer le bilan de mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territorial du Pays Berry St Amandois (avenant N°1).

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211154-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2021 11 54

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 40 Contre 0 Abstention 3

Objet : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CRTE

Le contrat de relance et de transition écologique est signé entre l'Etat, la Région, le Département et les 4 Communautés de communes à l'échelle du Pays berry St-Amandois et le Syndicat de Pays sera le porteur administratif.

L'Etat souhaite au travers de l'élaboration d'un CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique disposer d'un « contrat chapeau » pour accompagner la mise en œuvre des stratégies des territoires. Il doit permettre :

- de regrouper les démarches contractuelles existantes
- simplifier et mettre en cohérence les programmes d'aides de l'Etat
- traduire une ambition écologique
- mettre en œuvre le plan de relance
- mettre en avant les thématiques phares du territoire en relation avec les objectifs de l'Etat, par exemple
    - transition écologique
    - transition numérique
    - mobilité et urbanisme durable
    - revitalisation des centralités
    - accès aux soins et aux services

Le contrat comprend un état des lieux, la stratégie du territoire, les projets et opérations majeures qui en découlent.

Le contrat est toujours en cours d'élaboration mais face à la date de signature de l'ensemble des CRTE du département le 7 décembre 2021, il convient auparavant que les Présidents de CdC soient autorisés à le signer.

Pour l'heure, le CRTE s'articule autour des 4 ambitions suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211154-DE

- **Revisiter la singularité patrimoniale et rurale du Sud Berry afin de préserver son cadre de vie authentique**
- **Renforcer l'armature territoriale du Pays pour garantir les solidarités territoriales**
- **Développer l'économie du Pays en misant sur ses particularités pour le transformer en territoire résilient et durable**
- **Améliorer l'attractivité du Pays et la complémentarité avec les territoires voisins.**

Ces ambitions sont déclinées en orientations puis en fiches actions.

A raison de trois abstentions (Mme LERUDE, le pouvoir de Mme BROSSAT et M. ROSSI), le conseil communautaire autorise le Président à participer à l'élaboration, à la rédaction et à la signature du CRTE.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211155-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2021 11 55

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Modification du règlement intérieur sur les pouvoirs

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le règlement intérieur du conseil communautaire a été mis à jour et adopté en séance du 16 décembre 2020.

Le Président propose d'apporter quelques précisions quant à la transmission des pouvoirs sous forme dématérialisée.

L'article 10 du règlement est ainsi modifié (le texte en rouge souligné est rajouté, le reste inchangé) :

« Un Conseiller communautaire empêché d'assister à une séance, non représenté par son suppléant, peut donner à un délégué communautaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Ce mandat doit être remis au plus tard en début de séance au Président pour conservation.

Les pouvoirs adressés par voie postale ne sont recevables que lorsqu'ils parviennent au siège de la Communauté de communes, au plus tard la veille de la séance aux heures d'ouverture des bureaux.

Toutefois, sous réserve de la production dans les 48 heures, du mandat dans sa forme authentique, un mandat sera accepté sous forme dématérialisée.

Les pouvoirs adressés sous forme dématérialisés ne sont recevables que lorsqu'ils sont réceptionnés sur une des boites mails suivantes : contact@cdc-berry-grand-sud.fr ou president@cdc-berry-grand-sud.fr au plus tard une heure avant le début de la séance.

Un même Conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, sauf dérogation à cette règle de droit commun.

Le pouvoir est toujours révocable. Un pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un délégué obligé de se retirer avant la fin de la séance. »

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211155-DE

Le conseil approuve, à l'unanimité, la modification telle que proposée ci-dessus de l'article 10 du règlement intérieur de la communauté de communes Berry Grand Sud.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | ✉ contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211156-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2021 11 56

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Prolongation de la convention de partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire

Dans le cadre de la Loi NOTRe et du SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation), la Région Centre Val de Loire a signé, en Juillet 2018, avec les 4 Communautés de Communes du Pays Berry Saint Amandois, une convention de partenariat économique dont les objectifs étaient de développer des relations partenariales autour de trois thématiques :

- L'animation et la promotion économique
- L'aménagement des parcs immobilier et les aides à l'immobilier d'entreprise
- Les aides aux entreprises

Cette convention était conditionnée à la mise en place d'une animation économique sur chaque EPCI signataire, ainsi qu'à la réalisation d'une étude de stratégie économique.

C'est ainsi qu'un agent de développement économique salarié de l'association BGE Cher a intégré les bureaux de Berry Grand Sud en Janvier 2019. Elle est l'interlocutrice privilégiée des entreprises et créateurs d'entreprise du territoire, notamment pour identifier leurs besoins, les accompagner avec une réponse adaptée et leur faire connaître les dispositifs d'aides financières mobilisables.

L'étude de stratégie économique, en lien avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), a quant à elle été réalisée à l'échelle du Pays Berry Saint-Amandois par le bureau d'étude PRAXIDEV.

Le règlement d'aide en faveur des TPE du territoire et de l'alternance, qui nous a été permis par la signature de cette convention, a été adopté en début d'année 2019. Un règlement annexe au règlement principal et lié aux difficultés de trésorerie qu'ont pu rencontrer les entreprises dans le contexte de crise sanitaire a

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211156-DE

été proposé aux entreprises éligibles de Juillet à Décembre 2020. Ces dispositifs ont tous deux bénéficié à quinze entreprises du territoire.
Cette convention arrive à échéance au 31 Décembre 2021 et une proposition de nouvelle convention, en lien avec le prochain SRDEII doit nous être faite par la Région. Cependant, l'aboutissement de ce document ayant été retardé compte-tenu de la crise sanitaire et du report des élections régionales, il nous est proposé, pour assurer une continuité de l'action économique entre la Région et les intercommunalités, de prolonger la convention actuelle jusqu'au 30 Juin 2022**.**

Le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer l'avenant permettant la prolongation jusqu'au 30 Juin 2022 de la convention de partenariat économique avec la Région signée en juillet 2018.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211157-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond — Département du Cher

Délibération n°2021 11 57

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : GEMAPI : Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Contrat Territorial Cher Montluçonnais

Rappel du contexte : Depuis le début 2021, l'Etablissement public Loire a repris, à la demande de Montluçon Communauté, le portage du Contrat Territorial (CT) Cher montluçonnais. Le premier semestre a été consacré, en concertation avec les membres des Comités technique (COTECH) et de pilotage (COPIL), à la réalisation d'un pré-diagnostic et la rédaction d'une pré-stratégie de territoire. Ce dernier document, remis aux services de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sera présenté au Conseil d'Administration du 4 novembre prochain en vue de décider de la poursuite ou non de la phase d'élaboration de ce CT et de son financement pour l'année 2022.

Dans le cas d'un avis favorable, le calendrier prévisionnel prévoit que le programme d'actions du CT soit défini d'ici fin 2022 pour une adoption du CT par l'Agence de l'eau au 1er trimestre 2023. Aussi pour 2022, les dépenses liées au CT vont relever d'une part de l'animation du projet et d'autre part de la réalisation d'études complémentaires nécessaires pour la définition du contenu de la programmation 2023-2025.

EPCI concernés

- *Communauté de communes Berry Grand Sud*
- *Communauté de communes Commentry Montmarault Néris Communauté*
- *Communauté d'agglomération Montluçon Communauté*
- *Communauté de communes Pays d'Huriel*
- *Communauté de communes Val de Cher*

Les éléments suivants visent à apporter aux EPCI concernés par le CT Cher montluçonnais les données utiles à la préparation budgétaire 2022.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211157-DE

Comme présenté dans l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre commune, les [illegible] prévisionnelles pour la poursuite du travail en 2022 concernent l'animation (1 ETP sur l'année complète) et la réalisation des 3 études complémentaires suivantes :

- un inventaire des zones humides ;
- un diagnostic agricole ;
- un diagnostic hydromorphologique.

Le PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher étant favorable à la réalisation d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire, le choix est fait de mener cette prestation à cette échelle avec des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), des fonds européens LEADER et un autofinancement du PETR.

Les diagnostics agricoles et hydromorphologiques quant à eux sont maintenus dans le cadre initialement prévu avec un budget maximum de 150 000 € TTC.
Le plan de financement prévisionnel 2022 est le suivant :

Plan de financement prévisionnel pour la phase d'élaboration du Contrat Territorial Cher montluçonnais sur l'année 2022 (scénario avec FEDER Loire)

				Agence de l'Eau Loire-Bretagne		FEDER Plan Loire		5 EPCI	
		Montant total prévisionnel TTC (€)	Détail montant prévisionnel TTC (€)	Taux de subvention	Montant (€)	Taux de subvention	Montant (€)	Taux de subvention (reste à charge)	Montant (€)
Etudes complémentaires	**Diagnostic Agricole**	150 000	60 000	50%	30 000	30%	18 000	20%	12 000
	Diagnostic Hydromorpho		90 000	50%	45 000	30%	27 000	20%	18 000
Animation CT	**Salaire et charges**	48 000	43 000	50%	21 500	30%	12 900	20%	8 600
	Fonctionnement		5 000	Forfait	5 000				
Total (€)		**198 000**	**198 000**	**51,26%**	**101 500**	**29%**	**57 900**	**19,49%**	**38 600**

La seule subvention actuellement assurée, sous réserve de la confirmation de poursuite de la démarche comme précisé ci-dessus, est celle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Le plan de financement repose sur un cofinancement à hauteur de 30% par le FEDER Loire ce qui n'est pas assuré à ce jour, les modalités de cette programmation 2021-2027 n'étant toujours pas établies. En cas d'absence de crédits européens, des subventions seront sollicitées auprès de la Région AuRA et/ou du Département de l'Allier.

Dans l'attente des réponses de potentiels financeurs, et donc du plan de financement définitif, les montants de reste à charge pour les EPCI présentés ci-dessous sont des estimations dites « pessimistes », prenant en compte uniquement la subvention de l'AELB.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211157-DE

Montants du reste à charge pour les EPCI en cas de subvention uniquement par l'AELB (scenario pessimiste, dans l'attente de réponses d'autres financeurs)

		Montant prévisionnel (€ TTC)		Participation AELB		Participation des 5 EPCI	
		Total	Détaillé	Taux de subvention	Montant (€)	Taux de subvention (reste à charge)	Montant (€)
Etudes complémentaires	**Diagnostic Agricole**	150 000	60 000	50%	30 000	50%	30 000
	Diagnostic Hydromorphologique		90 000	50%	45 000	50%	45 000
Animation du contrat territorial	**Salaire et charges**	48 000	43 000	50%	21 500	50%	21 500
	Fonctionnement		5 000	Forfait	5 000		
Total (€)		**198 000**	**198 000**	**51,26%**	**101 500**	**48,74%**	**96 500**

La répartition du montant restant à charge pour les EPCI a été actée dans l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre commune, selon les critères suivants :

- 60% sur la population communale (INSEE) ;
- 40% sur le linéaire de cours d'eau (masses d'eau définies dans le SDAGE Loire-Bretagne).

Le tableau ci-dessous indique cette répartition ainsi que les montants maximums correspondants, restant à charge pour chaque EPCI pour l'année 2022.

Répartition du reste à charge par EPCI selon le scénario « pessimiste »

EPCI	% de participation	Etudes	Animation	Total
Berry Grand Sud	5%	3 750 €	1 075 €	**4 825 €**
Commentry Montmarault Néris Communauté	14%	10 500 €	3 010 €	**13 510 €**
Montluçon Communauté	51%	38 250 €	10 965 €	**49 215 €**
Pays d'Huriel	20%	15 000 €	4 300 €	**19 300 €**
Val de Cher	10%	7 500 €	2 150 €	**9 650 €**
TOTAL	**100%**	**75 000 €**	**21 500 €**	**96 500 €**

Le conseil communautaire prend acte de la participation financière 2022 conformément à la répartition actée dans l'avenant n°1 à la convention de la mise en œuvre commune du Contrat Territorial Cher Montluçonnais et autorise, à l'unanimité, le Président à signer les documents afférents à ce financement.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211158-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2021 11 58

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Budget annexe SPANC : décision modificative n°1

Le budget SPANC est un budget qui s'équilibre en dépenses et recettes puisque les honoraires du prestataire que nous payons (VEOLIA) pour la réalisation des diagnostics assainissement sont compensées par les titres que nous émettons auprès des propriétaires.

Nous avions prévu un budget pour 2021 de 35 000 € (en augmentation de près de 10 000 € par rapport au réalisé de 2020) qui s'avère pourtant trop juste.

Il est donc proposé au conseil communautaire de rajouter 8 000 € en dépenses et recettes aux comptes suivants :

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211158-DE

Comptes		BP 2021	DM1	Total Budget 2021
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**35 000,00 €**	**8 000,00 €**	**43 000,00 €**
6188	Autres frais divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et régisseur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62268	Honoraires	35 000,00 €	8 000,00 €	43 000,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6284	Redevances pour services rendus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288	Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	**35 000,00 €**	**8 000,00 €**	**43 000,00 €**
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70	**PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**	**30 000,00 €**	**8 000,00 €**	**38 000,00 €**
7062	Redevances d'assainissement non collectif	30 000,00 €	8 000,00 €	38 000,00 €
70848	aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70878	par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	**30 000,00 €**	**8 000,00 €**	**38 000,00 €**
	DEFICIT OU EXCEDENT	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Annexe 2021 SPANC proposée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211159-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2021 11 59

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Saint-Vitte – Travaux de mise en sécurité de l'Eglise

La commune de Saint-Vitte souhaite restaurer l'Eglise, notamment la réfection de la charpente du clocher, du beffroi, de la couverture et la remise en état des cloches. A ce titre, la commune sollicite une aide au titre des fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**10 000,00 €**
Fonds propres	67 385,00 €
Département du Cher	15 000,00 €
DETR	74 256,00 €
Fondation du patrimoine	19 000,00 €
Coût total HT	185 640,00 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement de l'aide
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune de Saint-Vitte, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 10 000 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211160-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2021 11 60

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Saint-Pierre-les-Bois - Travaux d'aménagement route d'Ids St Roch

La commune de Saint-Pierre les Bois souhaite réaliser des travaux d'aménagement du centre bourg, route d'Ids-Saint-Roch. A ce titre, la commune sollicite une aide au titre des fonds de concours.
Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**7 730,00 €**
Fonds propres	7 732,50 €
Département du Cher	15 462,50 €
Coût total HT	30 925,00 €
Coût total TTC	37 110,00 €

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211160-DE

L'instruction du dossier par les services à fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement de l'aide à l'exception des bandes de roulement de la voirie conformément au règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune de Saint-Pierre-les-Bois, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 7 730 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211161-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint Amand Montrond

Délibération n°2021 11 61

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Saulzais le Potier – Portail école et acquisition de matériel scolaire

La commune de Saulzais le Potier souhaite remplacer le portail de l'école et acheté du matériel pour l'école : tricycles/draisiennes et sollicite une aide au titre des fonds de concours.
Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**3 000,00 €**
Fonds propres	3 008,20 €
Coût total HT	6 008,20 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune de Saulzais le Potier dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 3 000 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211162-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint Amand Montrond
Département du Cher

Délibération n°2021 11 62

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Epineuil le Fleuriel – Sécurisation du site de la Queugne

La commune d'Epineuil le Fleuriel souhaite engager des travaux de sécurisation du site de la Queugne suite aux travaux d'aménagement de la piste cyclable du Canal de Berry et sollicite une aide au titre des fonds de concours.
Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**3 602,00 €**
Fonds propres	3 603,00 €
Département	2 537,00 €
Coût total HT	9 742,00 €
Coût total TTC	11 690,00 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune d'Epineuil le Fleuriel, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 3 602 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211163-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint Amand Montrond — Département du Cher

Délibération n°2021 11 63

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Ardenais – Travaux d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes et aménagement de la cuisine

La commune d'Ardenais a engagé des travaux d'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes ainsi que la mise en accessibilité des sanitaires et sollicite une aide au titre des fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**10 000,00 €**
Fonds propres	17 735,12 €
DETR	15 213,00 €
Département	7 607,00 €
Coût total HT	50 195,12 €
Coût total TTC	60 234,15 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune d'Ardenais, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 10 000 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211164-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint Amand Montrond

Délibération n°2021 11 64

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Ainay le Vieil – Sécurisation et réalisation d'un passage piéton

La commune d'Ainay-le-Vieil souhaite engager des travaux de sécurisation : réalisation d'un passage piétons devant l'école, marquage au sol pour une place PMR et pose d'un miroir à la sortie des ateliers municipaux et sollicite une aide au titre des fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**1 321,00 €**
Fonds propres	1 323,00 €
Département	2 644,00 €
Coût total HT	5 288,00 €
Coût total TTC	6 345,00 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune d'Ainay-le-Vieil, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 1 321 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

Envoyé en préfecture le 03/12/2021
Reçu en préfecture le 03/12/2021
Affiché le
ID : 018-200049484-20211123-20211165-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Département du Cher
Arrondissement de Saint Amand Montrond

Délibération n°2021 11 65

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à Loye sur Arnon, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant) arrivée à 16h16, DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LERUDE Florence (Sidiailles), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières) arrivé à 16h20, PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes ALGRET Marilène (Beddes), FERRY Anne-Marie (La Celette), LAROCHE François (Reigny), OMER Nathalie (St Maur).

Absents excusés : M./Mmes AUPETIT Fabrice (Beddes), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BROSSAT Marilyn (Touchay), CHAGNON Bruno (Reigny), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DUMONT Michel (Châteaumeillant), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), RENE Thierry (Le Châtelet).

Absents : M. CHATEAU Philippe (La Celette)

Pouvoirs : M. Mme BOUCHERAT a donné pouvoir à M. POINTEREAU, Mme CLUZEL a donné pouvoir à Mme DAUMARD, M. RENÉ a donné pouvoir à Mme AFFRET, Mme BROSSAT a donné pouvoir à Mme LERUDE, M. GASPAROUX a donné pouvoir à M. PIGOIS.

M. Pascal DUPLAIX a été élu secrétaire

Nombre de votants : 43 Pour 43 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fonds de concours – Ainay le Vieil – Travaux maison des associations

La commune d'Ainay-le-Vieil souhaite engager des travaux à la maison communale des associations : réfection de la toiture et création d'une ouverture, et sollicite une aide au titre des fonds de concours.

Le plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Fonds de concours sollicité	**3 800,00 €**
Fonds propres	3 815,98 €
Département	3 263,99 €
Coût total HT	10 879,97 €
Coût total TTC	11 996,32 €

L'instruction du dossier par les services a fait ressortir :

- L'éligibilité de la demande au regard du règlement,
- La complétude du dossier

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le plan de financement et décide d'attribuer une aide à la commune d'Ainay-le-Vieil, dans le cadre des fonds de concours, à hauteur de 3 800 € imputée au compte 2041412 du budget principal 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER